

## Polyphonie et société

Appel à contribution – *Transposition. Musique et sciences sociales.*

La polyphonie est une pratique musicale caractérisée par une double exigence : la recherche d'autonomie des voix et le maintien de leur interdépendance étroite. Elle s'oppose ainsi à la monodie ou à la mélodie accompagnée. L'apparition et l'évolution de ce procédé musical dans diverses aires culturelles mondiales sont des phénomènes qui intéressent de manière directe les différents courants de la musicologie. Ainsi, par sa pluralité, la polyphonie semble nous renseigner sur une façon de penser la musique et l'individu au sein d'une société. Elle implique également, pour ceux qui la pratiquent comme pour ceux qui l'écoutent, une attention particulière : maîtriser les règles musicales qui la régissent (à une période et dans une zone géographique précises) ; savoir jouer ensemble sans que la mélodie principale soit seule directrice ; apprendre à l'entendre. La polyphonie renvoie, notamment pour les musiciens occidentaux, à une longue tradition dont l'origine remonte au IX<sup>e</sup> siècle et qui depuis lors n'a cessé d'être remodelée dans ses normes pratiques, compositionnelles et esthétiques. Il s'agit donc d'un héritage culturel fort, esquissant un réseau d'influences à travers le temps.

A partir d'une signification commune, la notion de polyphonie peut recouvrir une grande diversité d'acceptions. Il s'agit de jouer ensemble, de former, ou de composer une certaine harmonie. La polyphonie s'étendrait ainsi non seulement à la pratique instrumentale, mais encore à la représentation métaphorique d'un équilibre au sein d'une ville ou d'une société dans la cohabitation des différents groupes et individualités qui la composent.

Dans le cadre de son premier numéro, la revue *Transposition : musique et sciences sociales* compte interroger la relation qu'une société peut entretenir avec la polyphonie. Pour ce faire, elle privilégiera des propositions venues de l'ensemble des disciplines des sciences humaines et sociales. Certaines approches peuvent d'ores et déjà être proposées :

1. Approches historiques, philosophiques et sociales : origine et évolution de la polyphonie. En quoi ces phénomènes musicaux nous renseignent-ils sur les sociétés qui les produisent ?
2. Exemples de traitements polyphoniques. Comment les productions d'un compositeur, d'une école de composition ou d'un genre musical font-elles évoluer la façon de penser la polyphonie et apparaissent ainsi comme le reflet de leur temps ?

3. Polyphonie et technique interprétative. Comment s'organise la pratique polyphonique ? Quels sont, par exemple, les moyens utilisés par les musiciens pour se repérer dans l'œuvre s'ils ne sont pas guidés par une mélodie principale ? Ce système favorise-t-il l'émergence d'un chef chargé de rendre cohérente la globalité de l'exécution ?
4. Quelle est la place de la polyphonie aujourd'hui dans la musique contemporaine ou les musiques actuelles ? On pourra notamment s'intéresser à la question de la survivance de polyphonie dans ces musiques et se pencher sur l'évolution de la définition du terme « polyphonie » pour décrire les musiques d'aujourd'hui.
5. La polyphonie comme métaphore de la vie musicale. A l'échelle d'un orchestre ou d'un espace précis, l'activité musicale peut être perçue comme « polyphonique » : en équilibre, toujours précaire, entre la recherche d'autonomie des voix et l'exigence de leur interdépendance. L'identité musicale d'une ville peut ainsi, par exemple, être liée à sa capacité à faire coexister en son sein des représentations musicales diamétralement opposées. Quels sont alors les éléments qui permettent aux acteurs de cette vie musicale de concevoir ces ensembles disparates comme une entité cohérente ?
6. Représentations de la polyphonie. La polyphonie, comme toute forme musicale, prend vie dans des lieux ou espaces. Ceux-ci peuvent lui être dédiés ou concorder, par leurs éléments architecturaux ou plastiques, avec certains aspects de ce procédé musical. Peut-on établir des relations d'interdépendance entre ces différentes représentations de la polyphonie ? Comment, dans l'ensemble des arts plastiques et littéraires, représenter la polyphonie sans support musical ?
7. Transposition du terme « polyphonie » dans le champ social. Il s'agira ici de questionner l'usage – par des acteurs ou des chercheurs – de termes ayant trait à la polyphonie (en tant que système musical) pour analyser des phénomènes sociaux divers.

Les textes, conformes aux normes exigées par la revue, devront être adressés au comité de rédaction de *Transposition* avant le 15 juin 2010.

[transposition.submission@gmail.com](mailto:transposition.submission@gmail.com)

## **Normes d'écriture pour la soumission d'articles à la revue**

### ***Transposition. Musique et sciences sociales.***

*Transposition. Musique et sciences sociales* publie des textes inédits en langues française ou anglaise. Les textes doivent parvenir sous forme numérique au Comité de rédaction au moins trois mois avant la parution en ligne du numéro concerné.

Pour être publiés, les textes soumis doivent se conformer au protocole et aux normes d'écriture détaillés de la façon suivante :

- I. Les articles doivent être adressés en fichier texte (.doc) ainsi qu'en fichier image (.pdf). Les images et illustrations qui accompagneraient séparément le texte doivent être envoyées en fichier .jpg.
- II. Les textes doivent être accompagnés des coordonnées de l'auteur (nom, prénom, adresse postale, adresse électronique et numéro de téléphone). Les images envoyées doivent être accompagnées de leurs références exactes et répondre aux exigences des droits d'auteur.

Coordonnées :

*Transposition. Musique et sciences sociales.*

CRAL / EHESS

96, bd Raspail

75006 Paris

[transposition.submission@gmail.com](mailto:transposition.submission@gmail.com)

La sélection des textes se fait en deux étapes :

- Une première lecture par au moins deux membres du comité de rédaction
- Une lecture du texte final par au moins un membre du comité scientifique

Les textes sont donnés aux lecteurs sans que soit précisé le nom de l'auteur.

III. Les textes doivent être accompagnés d'un résumé en français (maximum 2000 signes), d'une notice bio-bibliographique de l'auteur (maximum 1000 signes) et d'une liste de mots-clefs.

IV. Normes d'écriture :

- 1) Ils doivent être rédigés en Times 12, interligne 1,5.
- 2) Le nombre de signes d'un article doit être compris entre 50 et 70000 signes (espaces et notes comprises).
- 3) Le nombre de signes d'une étude de cas doit comprendre un maximum de 20000 signes (espaces et notes comprises).
- 4) Le nombre de signes d'un compte rendu de lecteur doit être compris entre 3 et 5000 signes (espaces et notes comprises).
- 5) Les notes sont présentées en numérotation continue en bas de page.
- 6) Les citations longues sont présentées sans guillemets, en corps réduit, retrait gauche (1,25 cm), pas de retrait à droite, précédées et suivies d'un saut de ligne.
- 7) Le texte doit être unilingue soit en français soit en anglais. Les citations en d'autres langues devraient être traduites dans le texte et figurer dans leur version originale en note de bas de page.
- 8) Les exemples musicaux et les illustrations seront numérotés en continu et suivis d'une légende. Leur renvoi dans le corps du texte sera indiqué précisément par une mention du genre : (voir ex. 1)
- 9) Les niveaux de titres sont : **1. Gras** ; *2. Italique* ; 3. Romain.
- 10) Les références bibliographiques suivront les modèles suivants :  
NOM DE L'AUTEUR, Prénom, *Titre*, ville de publication, éditeur, année de la publication, pagination.  
NOM DE L'AUTEUR, Prénom, « Titre de l'article », in NOM DU RESPONSABLE EDITORIAL, Prénom (ed.), *Titre de l'ouvrage*, ville de publication, éditeur, année de la publication, pagination.  
NOM DE L'AUTEUR, Prénom, « Titre de l'article », in *Nom de la revue*, Vol., N°, Année, pagination.
- 11) Référence discographique :  
NOM DE L'AUTEUR, Prénom, *Titre de l'œuvre*. Interprètes. Étiquette et numéro du disque, « Titre du disque » [s'il y a lieu].